

fête de saint Mathias, la charte de fondation fut dressée, dans le cloître de Taluyers, en présence d'Amédée de Roussillon, évêque de Valence et de Die, d'Etienne, abbé de Savigny, de l'abbé de Saint-Chef, d'Hismion, prieur du Val-Saint-Jean en Esclavonie, d'Etienne de Meyzérial (*Meyzeriaco*), moine, et de Pierre Flotte, damoiseau (1).

Béatrix combla le nouveau monastère de ses libéralités. Cette donation comprend non seulement tout le territoire situé entre les deux ruisseaux qui baignent les murs de Sainte-Croix, mais encore les terres et les droits que la dame de Roussillon possédait à Trèves et à Jurieu, sous la réserve des droits de juridiction qui appartenaient à son fils Artaud. Elle abandonna aussi aux religieux le droit aux eaux et à la pêche dans la paroisse de Pavesin, ainsi que la faculté de prendre dans le Grand-Bois tout le combustible qui leur serait nécessaire.

Mais la générosité de Béatrix ne se borna pas aux biens situés dans le voisinage de la nouvelle Chartreuse. Elle lui donna encore tout ce qu'elle possédait en terres et vignes dans le mandement de Roussillon, aussi bien que les divers animaux, vaches, brebis etc., et les droits de pâturage qui lui appartenaient sur les terres de cette seigneurie, du moins tant que les fonds livrés au parcours des troupeaux ne seraient pas mis en culture. Enfin, du consentement de son fils Artaud, la dame de Roussillon céda aussi aux religieux la moitié de la terre de Versieu, que son père, Albert de la Tour, lui avait donnée en dot.

Pons de la Sablière, profès de la Chartreuse de Paris, son parent, fut chargé, comme prieur, de l'administration de la Chartreuse de Sainte-Croix. A ce titre il plaça le nouveau monastère sous la garde des seigneurs de Rous-

(1) Dom Le Coulteux. *Annales ordinis Carthusiensis*, année 1280 (mss de la Grande-Chartreuse).